



LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

# NOTE

## COVID-19

**DESTINATAIRE :** Tous les employés ITUM

**EXPÉDITEUR :** Me Nancy Jourdain, directrice services juridiques et RH

**DATE :** 16 mars 2020

**OBJET :** **Employés en quarantaine– COVID-19**

---

**Kuei,**

Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam est dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires afin de protéger la santé de ses employés ainsi que de sa population. Il tient à préciser à ses employés qui sont en quarantaine, qu'il est très important de respecter les mesures de prévention établies :

**Mesures de prévention :**

- 1) Demeurer à la maison ;
- 2) Ne fréquentez aucun lieux publics (Pour vos commissions, nous vous recommandons d'envoyer une personne les faire à votre place.)
- 3) Reporter tout rendez-vous médical non urgent ;
- 4) N'accueillez pas de visiteur à la maison ;
- 5) Si vous présentez des symptômes associés au Covid-19, veuillez communiquer avec le **1-877-644-4545**.

Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam vous remercie de votre collaboration.

Me NANCY JOURDAIN  
Directrice services juridiques  
et ressources humaines

